



# CENTRE AERE VACANCES SCOLAIRES ASSOCIATION GAVROCHE REGLEMENT INTERIEUR 2017

## ARTICLE 1

La gestion du centre aéré de Creys-Mépieu par notre association entraîne l'obligation pour les familles de s'acquitter d'un droit d'adhésion annuelle de 25 Euros par famille. **Cette adhésion est valable sur l'année civile.** Le centre aéré est ouvert aux enfants de 4 à 11 ans.

## ARTICLE 2 : HORAIRES ET JOURS DE FONCTIONNEMENT

### ➤ Vacances scolaires

(En raison des activités, l'accueil se fait le matin jusqu'à 9h30 et le départ à partir de 16h30.)

De 7 h 30 à 18 h 30 du lundi au jeudi ; de 7 h 30 à 18 h le vendredi. Pas de demi-journée.

Date et fermeture du centre aéré: Été (trois semaines en août) - Noël (une semaine entre Noël et le jour de l'An)- Pâques (la deuxième semaine). Voir annexe ci-jointe.

**L'inscription et le paiement s'effectueront lors des permanences qui seront portées sur le programme des vacances. Le paiement ne pourra être remboursable en cas de désistement.**

Maladie : Vous devrez en cas de maladie, prévenir l'association Gavroche. L'absence sera décomptée à partir du troisième jour avec certificat médical (fourni dans un délai maximum de 7 jours).

Le goûter de l'après midi devra être apporté par les parents.

## ARTICLE 3 : TARIF - FACTURATION

Le tarif est déterminé selon le quotient familial. Pour les allocataires Caf, vous devrez fournir votre numéro d'allocataire. Pour les familles appartenant à la MSA, il faut indiquer le numéro de sécurité social sous lequel l'enfant est affilié.

Pour les autres familles n'étant pas allocataires Caf ou n'appartenant pas au régime MSA, merci de fournir l'avis d'imposition de l'année N- 2.

En cas d'absence de justificatif de ressource, le tarif maximum sera appliqué.

Le paiement à lieu à la réservation.

## ARTICLE 4 : DOSSIER INSCRIPTION

### Santé

Une fiche d'autorisation de soins devra être remplie et remise à la structure lors de l'adhésion. Les allergies devront être précisées sur la fiche d'autorisation de soins.

Tout enfant porteur de poux ou de lentes ne sera pas accepté dans la structure, et ce, jusqu'à disparition complète des lentes.

L'enfant devra être à jour des vaccinations.

### Délivrance des médicaments

Aucun médicament ne sera administré même sur présentation d'une ordonnance médicale. Seules les allergies dûment notifiées par un certificat médical du médecin traitant seront prises en compte par le personnel de service.

### Allergies / aliments non autorisés

Etant donné le nombre d'allergies déclarés actuellement, nous ne pouvons donner aucun repas de substitution. Le repas devra être fourni par les parents. (Une déduction de 1.75 € sera faite sur le tarif journalier).

**Goûters :** Les goûters du matin et de l'après midi devront être apportés par les parents.

### Assurances

En cas de besoin, chaque famille devra être en mesure de fournir une attestation de responsabilité civile ou M.A.E pour couverture en cas de litige.

### Situation familiale

**Si votre enfant doit être pris en charge par une autre personne, il faudra en avertir la responsable et vous munir d'une autorisation écrite et signée. La personne venant chercher l'enfant devra présenter une pièce d'identité.**

En cas de changement de numéro de téléphone vous êtes tenus d'en informer le secrétariat ou l'équipe d'animation.

## ARTICLE 5 : SURVEILLANCE ET DISCIPLINE

### Surveillance.

Les enfants sont encadrés par des animatrices diplômées (BAFD et BAFA), étayées dans leur tâche par du personnel de service de l'association gavroche ou des stagiaires BAFA.

**Les enfants doivent arriver dans les locaux du centre de loisirs accompagnés d'un adulte.**

### Discipline

En cas de manquement à la discipline, un avertissement sera formulé par écrit aux parents. Ceux-ci seront invités à rencontrer le responsable de la surveillance afin d'être avertis de la sanction prononcée à l'égard de leur enfant.

En cas de récidive, un renvoi définitif pourra être effectué.

## ARTICLE 6

L'association décline toute responsabilité en ce qui concerne la perte ou la détérioration de bijoux, jouets et vêtements.

La direction du centre de loisirs est confiée à Mme Blanc Delphine, sous la responsabilité de la directrice de l'association Gavroche titulaire du diplôme d'infirmier : Mme VACHER Mélanie.

En cas de désaccord de l'une des deux parties (famille / directrice), ou de non respect de règlement, la directrice pourra s'octroyer le droit de ne plus accepter l'enfant dans la structure, et ce, avec un préavis d'un mois.

En cas de difficultés pour l'application du présent règlement la personne à contacter est Mme VACHER Mélanie, Directrice des deux structures; (Centre Aéré, multi accueil)  
Tél : 04-74-97-70-44 ou 06.87.08.89.97 Mail : gavroche19@wanadoo.fr

Fait à Creys le 02/06/17



ASSOCIATION GAVROCHE  
Groupe Scolaire  
38510 CREYS MIEPIEU  
Tél : 04.74.97.70.44  
Siret 380 518 253 00039

## ANNEXE

Dates de fermetures de la structure :

- Les samedis, dimanches et jours fériés.
- Deuxième semaine des vacances de Pâques : du 24 au 28/04/17.
- Été : du 7 au 27/08/17
- Eventuellement 1 jour de fermeture exceptionnelle dans l'année.
- Pont de l'Ascension : 25-26/05/17
- Noël : du 02/01/18 au 05/01/18 inclus.





## TARIFS 2016/2017 : vacances scolaires

Ces forfaits sont applicables par enfant et comprennent le repas. Les sorties font l'objet d'une majoration supplémentaire. Le justificatif du quotient familial est obligatoire lors de l'inscription sans lui le tarif maximum sera appliqué.

QUOTIENT	≤ 450	451-650	651-950	951-1500	≥1501 et non renseigné
----------	-------	---------	---------	----------	------------------------

		FORFAIT JOURNALIER				
Commune :	1 enfant	12,50€	13,50€	14,50€	15,50€	16,50€
	2 enfants et +	12,00€	13,00€	14,00€	15,00€	16,00€
Hors communes :	1 enfant	13,50€	14,50€	15,50€	16,50€	17,50€
	2 enfant et +	13,00€	14,00€	15,00€	16,00€	17,00€

		FORFAIT 4 JOURS /SEMAINE				
Commune :	1 enfant	48,00€	52,00€	56,00€	60,00€	64,00€
	2 enfants et+	46,50€	50,50€	54,50€	58,50€	62,50€
Hors communes :	1 enfant	52,50€	56,50€	60,50€	64,50€	68,50€
	2 enfants et+	51,00€	55,00€	59,00€	63,00€	67,00€

		FORFAIT 5 JOURS/SEMAINE				
Commune :	1 enfant	60,00€	65,00€	70,00€	75,00€	80,00€
	2 enfants et+	58,00€	63,00€	68,00€	73,00€	78,00€
Hors communes :	1 enfant	65,00€	70,00€	75,00€	80,00€	85,00€
	2 enfants et +	63,00€	68,00€	73,00€	78,00€	83,00€